

**Bulletin de clarifications : Questions et réponses relatives au Dossier d'Appel d'offres**

**« Travaux d'Assainissement de la zone industrielle de Had Soualem et la nouvelle zone industrielle Sahel Lakhyayta »**

Réf. : **DAO/CB/MCA-M/LI-23/Compact**

Date de publication : **08 Juillet 2019**

Dernier délai de dépôt des offres : **10 septembre 2019 à 15h00 (suivant l'Addendum n°1 au DAO)**

N°	Questions	Réponses
1	<p>Suite à votre lancement de l'AO N° DAO/CB/MCA-M/LI-23/Compact relatif au « <b>Travaux d'Assainissement de la zone industrielle de Had Soualem et la nouvelle zone industrielle Sahel Lakhyayta</b>», dont l'ouverture des plis est prévue pour le <b>22/08/2019</b>, nous avons le regret, de constater que le CPS désigne, le matériau en PEHD CR8 pour la canalisation d'assainissement gravitaire DN400 et DN500 sans autorisation de proposer des variantes (article 14.1 du Section I : Instructions aux soumissionnaires) : « <b>Les variantes ne sont pas prises en compte.</b>»</p> <p>Nous tenons à vous préciser que nos conduites annelées à double parois en polypropylène PP répondent aux exigences de la norme Marocaine NM.05.5.229 en vigueur régissant les tuyaux annelés à double parois pour l'assainissement (en PEHD, PP et PVC).</p> <p>A cet effet, nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer que nos clients peuvent vous présenter leurs soumissions avec nos conduites annelées DIAMAN en polypropylène.</p>	<p>Les spécifications techniques CTP et CTG ne précise pas que les variantes de matériaux des conduites ne sont pas prises en compte toutefois si c'est le cas dans l'article 14.1 de la section I : « Instructions aux soumissionnaires », de notre avis technique les matériaux plastiques PVC et PP répondant aux mêmes spécifications techniques exigées pour le PEHD, sont acceptables.</p> <p>Toutefois les soumissionnaires doivent répondre à la solution de base (PEHD) et peuvent proposer en variante un autre matériau plastique en variante.</p> <p>La conformité des variantes sera prononcée au cours de l'évaluation technique.</p>

N°	Questions	Réponses
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Hauteur manométrique Total (HMT) du groupe de pompe au niveau du tableau des caractéristiques à renseigner (Fixées par le CCTP) est égale à 48 m tandis que celle indiquée au niveau de la définition des prix égale à 54.6m. Prière de nous préciser la valeur de la HMT à retenir ;</li> <li>• Prière de nous fournir les plans des ouvrages suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bâche d'arrivée ;</li> <li>- Local d'armoire de commande ;</li> <li>- Local de groupe électrogène ;</li> <li>- Local du poste de transformation.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La hauteur manométrique Total (HMT) de 55m est retenue ;</li> <li>- Les plans des ouvrages type sont fournis. (Pièce jointe à ce bulletin de clarifications).</li> </ul>
3	On utilise les conduites en béton BVA ou CAO ?	On retient des conduites en CAO.
4	Quel est le délai du projet ?	Suivant la clause IS 1.2 des DPAO, le délai d'exécution des travaux est de 12 mois à partir de la date de commencement des travaux.
5	<p>Merci de nous fournir plus de précisions pour remplir ces informations demandées dans la lettre de soumission :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Témoin :.....</li> <li>- Adresse :.....</li> <li>- Profession :.....</li> </ul>	<p>Si le Soumissionnaire choisit un témoin au moment de la signature de son offre par le signataire autorisé, le nom, l'adresse ainsi que sa profession devront être mentionné à ce niveau.</p> <p>La présence d'un témoin n'est pas obligatoire.</p>
6	Notre demande d'éclaircissement concerne le critère de qualification n° 2.4.2 Expérience similaire (page 65, section III du DAO), vous demandez aux soumissionnaires de fournir au moins deux contrats au cours des cinq dernières années sur les travaux de	Suivant ce critère, le Soumissionnaire est tenu de fournir deux contrats au cours des cinq dernières années sur les travaux de pose de conduite et la réalisation d'au moins une station de pompage, qui ont été menés à bien et achevés pour l'essentiel (à 100%) et qui sont similaires aux travaux proposés.

N°	Questions	Réponses
	pose de conduite et la réalisation d'au moins une station de pompage, qui ont été menés à bien et achevés pour l'essentiel et qui sont similaires aux travaux proposés. Est ce qu'on peut fournir un contrat d'un projet en cours qui n'est pas encore achevé à 100% ?	
7	En cas de Groupement, est-ce que garantie de soumission peut être partagée par les membres du groupement ?	Voir IS.20 du Dossier d'Appel d'Offres (DAO).
8	Tous les achats doivent être effectués en TTC, Pourriez-vous donner plus d'éclaircissement sur la procédure de demande d'exonération pour les fournitures et l'élaboration des factures ?	<p>L'exonération de TVA concerne les achats de MCA-Morocco. Toutes les factures adressées à l'agence MCA-Morocco de montants supérieurs à 500 USD devront être soumises à la procédure d'exonération de la TVA, qui ne prend en général entre 2 à 4 semaines maximum après le dépôt de la demande d'exonération auprès de la DGI.</p> <p>De ce fait, juste après la signature du contrat, le contractant devrait déposer à l'Agence MCA-Morocco une facture pro forma pour le montant de la tranche de base du contrat, afin de procéder à la demande d'exonération dans les brefs délais pour éviter tout retard que ce processus pourra engendrer.</p>
9	Il est annoncé dans le DAO une garantie de bonne exécution 5% et une retenue de garantie 10% ? Pourriez-vous mieux expliquer ces points ?	<p>Effectivement il est prévu que la garantie de bonne exécution soit de 5% et la retenue de garantie soit de 10%.</p> <p>Selon la Clause CGC 50, la retenue de garantie qui couvre les vices cachés sera restituée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 50% des montants retenus sera remboursé à l'Entreprise à la réception provisoire (achèvement de la totalité des Travaux),</li> <li>• 50% (l'autre moitié) sera restituée à la fin de la Période de Garantie (réception définitive) et après que l'Ingénierie aura certifié que tous les Vices</li> </ul>

N°	Questions	Réponses
		<p>notifiés à l'Entrepreneur par l'Ingénieur ont été rectifiés avant la fin de cette période.</p> <p>Toutefois, à l'achèvement de la totalité des travaux, l'Entrepreneur peut remplacer la retenue de garantie par une garantie bancaire « à vue » selon le modèle établi et émise par une banque acceptable par le Maître d'ouvrage.</p> <p>Selon la Clause CGC 54.1, la Garantie de bonne exécution qui couvre le parfait achèvement des travaux, devra être valide jusqu'à 28 jours après la date d'émission du Certificat d'Achèvement des Travaux (réception définitive). Cette garantie est de 5% du montant des travaux.</p>
10	<p>Nous n'arrivons pas à trouver les Bordereaux de prix dans le Dossier d'appel d'offres. Pourriez-vous nous indiquer comment nous pouvons nous les procurer ?</p>	<p>Les Bordereaux de prix sont téléchargeables suivant le lien : <a href="https://www.dropbox.com/s/6w62fiwmxxl58ua/PIECES%20ECRITES%20PDF-LI-23.zip?dl=0">https://www.dropbox.com/s/6w62fiwmxxl58ua/PIECES%20ECRITES%20PDF-LI-23.zip?dl=0</a></p> <p>Il se pourrait qu'il y ait un problème de navigateur : Internet Explorer ou Chrome. Une illustration pour l'accès aux différents documents a été faite séance tenante et les documents sont bien accessibles via ces liens.</p>
11	<p>Comment peut-on s'enregistrer pour avoir les compléments d'information relatifs à ce dossier ?</p>	<p>L'enregistrement se fait en manifestant son intérêt à l'adresse email <a href="mailto:procurement@mcamorocco.ma">procurement@mcamorocco.ma</a>. Toute information supplémentaire ou modification apportée au DAO sera transmise à toutes les entreprises s'étant enregistrées de même qu'à celles ayant renseigné leur adresse email sur les fiches de présence durant la visite de site et la réunion de pré soumission. Aussi ces informations seront postées sur le site de l'agence MCA Morocco.</p>
12	<p>Précisions sur les Critères d'expériences générales, expériences similaires, expériences spécifiques requises pour chaque membre du groupement et pour tout le groupement ? Référence faite aux critères 2.4.1, 2.4.2, 2.4.3 annoncés dans le tableau dans le tableau de la section III du DAO</p>	<p>Les critères annoncés dans le tableau s'interprètent comme suit :</p> <p>2.4.1 Expériences générales : L'entité unique ou chacun des membres du groupement le cas échéant doit avoir une expérience dans le cadre de contrats, à titre d'entrepreneur, de sous-traitant ou d'ensemblier au cours des 5 dernières</p>

N°	Questions	Réponses
		<p>années précédant la date limite de soumission des Offres, avec un minimum de 9 mois d'activité par an.</p> <p>2.4.2 Expériences similaires : L'entité unique ou chacun des membres du groupement le cas échéant dans au moins deux (2) contrats au cours des cinq (05) dernières années :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ de pose de conduite BVA/PEHD et PVC de linéaire <math>\geq 4\text{Km}</math>, et</li> <li>✓ de réalisation d'au moins une station de pompage ou de refoulement qui ont été menés à bien et achevés pour l'essentiel, et qui sont similaires aux Travaux proposés.</li> </ul> <p>2.4.3 Expériences spécifiques : Pour les contrats cités au 2.4.2 ou pour d'autres contrats exécutés au cours des dix (10) dernières années, l'entité unique doit avoir <b>une expérience minimale</b> dans les principales activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pose de conduite gravitaires en BVA/PEHD <math>\geq 400</math> mm et en pression PVC <math>\geq 250</math> mm ;</li> <li>✓ Réalisation d'ouvrages de pompages de puissance supérieure à 160 KVA.</li> <li>✓ Réalisation de travaux de fonçage de conduite sous chaussées (chaussées d'autoroutes est un plus).</li> </ul> <p>Pour ce critère, en cas de groupement un membre au moins doit justifier d'une expérience d'un niveau égal à au moins 55% du nombre, du volume ou du taux de production annoncé ci-dessus.</p>
13	Quelle est la base des ratios d'endettement à court terme ? Annuelle ou semestrielle ?	Il est demandé à l'entreprise ou au groupement de fournir des ratios d'endettement à court terme calculé à une base annuelle (sur les 5 dernières

N°	Questions	Réponses
		années), pour permettre aux évaluateurs de mieux déterminer la santé financière de l'entreprise ou du groupement.
14	Concernant l'expérience demandée en matière de gestion « Environnement, Santé, Sécurité », comment peut-on justifier cette expérience ? sachant que les projets ne fournissent pas des attestations de ce genre ?	Il est demandé au soumissionnaire de fournir ou décrire dans des documents la démarche environnementale, les procédures et les plans d'action au chantier relatif à ce volet, ainsi que l'expérience en matière de gestion « Environnement, Santé, Sécurité » qu'elle a eu à mettre en place dans le cadre d'un projet qu'elle a exécuté (Formulaires <b>EXP 4</b> et <b>EXP 5</b> à renseigner).
15	A propos de l'Installation du chantier, est-elle à la charge de l'entreprise ou de MCA ? Pour les travaux exécutés dans les zones privés il y a un risque d'arrêt de chantier à cause d'expropriation privée, c'est quoi les mesures entretenues par MCA pour y faire face ? est-ce que l'autorisation du fonçage doit être demandée par l'entreprise ou par MCA ?	<p>- La zone d'installation du chantier sera proposée par l'entreprise et sera validée par MCA</p> <p>-L'autorisation du fonçage a été initiée par MCA. En attendant sa réception de la part des autorités concernée, elle va être fournie à l'attributaire. Néanmoins, l'entreprise attributaire du marché devra compléter le dossier technique et administratif conformément aux exigences des services concernés.</p> <p>- Une Commission provinciale a été formée, une enquête parcellaire publique a été, les itinéraires sont approuvés et il n'y a pas d'expropriation privée, donc pas de risque d'arrêt de chantier</p> <p>- Un complément d'information sera communiqué ultérieurement.</p>
16	Est-ce que la Taxe Communale va être payée par l'entreprise ou non ?	Non. La remise en état des chaussées reste à la charge de l'entreprise.
17	Concernant les prix des articles n°5, n°6 figurant sur le bordereau, s'agit-il des articles payés ou c'est des forfaits ? Comment le	Ces prix sont forfaitaire le nombre des personnes concernées par la formation ne dépassant pas 4 personnes. Le paiement sera fait à la fin de la formation.

N°	Questions	Réponses
	paiement sera partagé, est-ce que c'est pareil aux marchés publics ? c-à-d (40% INSTALLATION ; 60% REPLIEMENT) ?	Les modalités de paiement sont énoncées au niveau des Clauses 44 et 45 des Conditions générales du contrat, à la Section VI du DAO.
18	C'est quoi le format du dossier de soumission ? Et est-ce qu'il y a des formalités particulières lors de l'Ouverture des offres ?	L'offre Original doit être soumise en papier accompagnée par 3 Copies en papier en plus d'un Support électronique (clé USB) voir IS 21 du DAO « forme et signature de l'offre ». L'ouverture des offres est faite en une seule fois et il n'y a pas d'ouverture technique puis financière comme dans le cas des demandes de proposition voir IS 26 du DAO « Ouverture des plis ».
19	Est-ce qu'on peut refaire une visite des lieux organisée par MCA ?	La visite de sites organisée par MCA Morocco a déjà été effectuée et ne pourra pas être refaite.